CAMPING-CAR CLUB DAUPHINE – VIVARAIS

Assemblée Générale à MERCUROL - VEAUNES 14 - 15 -16 octobre 2026

LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS, CARAVANIERS ET CAMPING-CARISTES

Bulletin d'inscription

Monsieur : **NOM et Prénom** ***Madame*** : **NOM et Prénom**

N° D'ADHERENT :

Longueur CC

Adresse :

Ville : Code Postal

Tél fixe : Portable : E-mail :

ATTENTION : POUR LE STATIONNEMENT

Si vous souhaitez vous retrouver placés à côté de vos amis, vous êtes priés d'arriver ensemble à l'entrée du parking, sans attendre la fin de l'après-midi.

PRIX PAR PERSONNE pour équipage adhérent	**70€**
Nombre	
Supplément pour équipage non adhérent	**20 €**
TOTAL A REGLER : →	

Bulletin à renvoyer impérativement avant le

15 septembre 2026

Accompagné du règlement à l'ordre du **CCCDV**

à : **Blandine BELLON**
1840 Avenue du Vercors
26120 MALISSARD
Tel : 06 09 23 48 72

Merci de venir avec les pleins et vides faits.
En cas de désistement non justifié, les frais engagés ne seront pas remboursés.

J'autorise le Club à faire paraître sur tout support (site, forum, Facebook, etc..) du CCCDV, les photos qui pourraient être prises à l'occasion des sorties ou réunions.
Accepte et s'engage au respect de la charte du participant aux sorties et circuits du CCCDV.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès ou de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat ou au Président.

Date et Signature :

CCCDV, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Ardèche. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFCC (Fédération Française de Camping et Caravaning) 78, rue de Rivoli à Paris 75004. Immatriculation tourisme IMO75I00I43. Mandataire d'intermédiaire d'assurance –ORIAS n°I0057957. Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973.